

## COMPTE RENDU

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le six avril à 20 h 00

Le Conseil Municipal d'Etampuis, régulièrement convoqué le 30 mars

S'est réuni dans la salle du conseil sous la Présidence de Mr Jean-Claude LEBRET, Maire.

La séance a été publique.

**Etaient présents** : Mrs Jean-Claude LEBRET, Joël BLANCHEMIN, Jean-Claude REMY, Jean-Marie DURR, Paul BLONDEL, Benoît LEGER, Louis LEMARCHAND, Georges TAFTAF, Mmes Annie JOURDAIN Maryvonne MATURA,

**Absents excusés**: Mme LOUVET

**Absents** : Mme Angélique RAILLOT, Cédric BOSSE,

**Pouvoirs** : Mme Mélanie LOUVET donne pouvoir à M. Jean-Marie DÜRR

**Secrétaire de séance** : Monsieur Benoît LEGER

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

#### ***Informations du maire :***

##### **Décès de Mme Claudine LECOQ**

Monsieur le Maire informe du décès de Mme LECOQ Claudine, Grand-Mère de Mme Mélanie LOUVET, conseillère municipale. La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'église d'Etampuis le jeudi 6 avril avant inhumation dans le cimetière d'Etampuis.

- **Destruction de 2 abribus (rue des Pommiers + rue des Hêtres)....**

Monsieur le Maire informe de la destruction des 2 abribus dans la commune (rue des Pommiers et rue des Hêtres). Un point de situation a été fait avec le département et les photos envoyées car les 2 abribus appartiennent au Département.

Sur le terrain, le nettoyage des débris a été fait par les employés du service technique.

Face à cette recrudescence, Monsieur le Maire a rencontré la gendarmerie pour un point de situation. Il est ressorti de cet échange une proposition de faire réaliser une étude pour l'installation des caméras dans la commune.

- **Réparation et mise aux normes de la réserve incendie situé au Clos Normand (Devis).**

Le contrôle des Bornes d'incendie réalisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a permis d'identifier une anomalie fonctionnelle sur la réserve incendie situé au Clos Normand. Il s'agit d'un défaut au niveau de l'accessibilité.

La hauteur trop élevé du tuyau d'aspiration ne facilite pas l'utilisation de la réserve.

Monsieur le Maire a fait faire un devis de 320 HT pour la mise aux normes de la hauteur du tuyau d'aspiration.

Monsieur Jean-Claude Remy attire l'attention sur la réserve incendie située rue du Chasse Fêtu qui serait régulièrement obstrué par les véhicules stationnés.  
Il signale d'autres stationnements sauvages sur la rue du Chasse Fêtu.

➤ **Participation au Sivos de Bracquetuit Etaimpuis Grigneuseville pour l'année 2023**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLANCHEMIN qui rappelle que la commune participe financièrement au fonctionnement du Sivos, que la participation de chaque commune est calculée en fonction de sa population et du nombre d'enfants inscrit aux écoles. La participation estimative de la commune pour 2023 est de **190 103.20** euros.

*Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,*

*Valide la participation financière au Sivos de Bracquetuit Etaimpuis Grigneuseville pour l'année 2023 pour un montant estimatif de **190 103.20 euros**.*

*Décide d'inscrire au Budget Primitif 2023 à l'article 65568, la participation de **190 103.20 euros** pour le SIVOS de Bracquetuit-Etaimpuis-Grigneuseville.*

➤ **Validation des Statuts du Sivos de Bracquetuit Etaimpuis Grigneuseville.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLANCHEMIN qui présente les nouveaux Statuts du SIVOS de **Bracquetuit Etaimpuis Grigneuseville**. Il explique que les Statuts du Sivos ont été repensés pour prendre en compte certaines évolutions comme la répartition des responsabilités par les communes des charges des dépenses liées au bâtimentaire, ainsi que le changement de l'adresse du siège. Après avoir analysé l'ensemble des articles, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les nouveaux Statuts du Sivos.

*Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Valide les nouveaux Statuts du Sivos.*

➤ **Validation de la convention de mise à disposition des bâtiments communaux au Sivos de Bracquetuit-Etaimpuis-Grigneuseville.**

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur BLANCHEMIN qui explique que du fait de la modification des Statuts du Sivos et de la reconsidération des responsabilités, la commune, propriétaire, des bâtiments de l'école maternelle d'Etaimpuis est amenée à mettre à disposition du Syndicat le bâtiment de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la convention de mise à disposition du bâtiment de la cantine scolaire auprès du Sivos.

*Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,*

*Valide la convention de mise à disposition du bâtiment communal de la cantine scolaire auprès du Sivos.*

➤ **Demande de Subvention de l'association Etampuis Environnement**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par l'association Etampuis Environnement, association engagée contre l'installation de la centrale éolienne Bois de la Londe.

*Le conseil municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

*Accepte d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'association Etampuis Environnement. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2023.*

➤ **Budget Primitif 2023**

Après avoir présenté les dépenses et les recettes envisagées pour l'année 2023, et commenté les projets qui correspondent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif pour l'année 2023 arrêté et présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>825 571.16 €</b>	<b>825 571.16 €</b>	<b>187 751.35 €</b>	<b>187 751.35 €</b>	<b>1013 322.51 €</b>	<b>1013 322.51 €</b>

*Le conseil municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

**Adopte le budget primitif 2023**

**Sur la fongibilité de crédits :** *Les membres du conseil municipal acceptent de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.*

➤ **Taux d'imposition**

Après avoir analysé une simulation d'augmentation sur les produits des impôts (le foncier sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties) et après avoir discuté et observé les besoins financiers pour mener à bien les projets communaux.

Le conseil municipal propose d'augmenter les taux d'imposition à hauteur de 2 % pour l'année 2023.

Désignation des taxes	Taux en %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	48.53 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	36, 39 %

*Le conseil municipal,*  
*Après en avoir délibéré,*  
*A l'unanimité,*  
**Valide l'augmentation d'impôt à hauteur de 2 % pour l'année 2023**

➤ **Aménagement des Stops sur le secteur d'Etampuis Village**

Monsieur le Maire informe que dans la continuité de la rue des Charmilles, il est nécessaire d'envisager l'installation des Stops sur le secteur d'Etampuis Village pour répondre à la demande en sécurité formulée par les usagers. Les aménagements impacteraient la rue du Chasse Fêtu, la rue des Primevères, le Chemin du Chasse-Marée.

*Le conseil municipal,*  
*Après en avoir délibéré,*  
*A l'unanimité,*

**Valide** le projet d'aménagement des Stops sur le secteur d'Etampuis village

**Autorise** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution du projet d'aménagement envisagé.

➤ **Questions diverses**

- Monsieur TAFTAF demande s'il y a une amélioration au niveau de la vitesse sur la rue des charmilles depuis l'installation des Stops.
  - ✓ Il y a du mieux, l'installation des Stop s'est accompagnée d'une présence de l'équipe de gendarmerie de temps en temps.
- Madame MATURA signale des Nids de poule sur la route en direction de Bosc-le-Hard
  - ✓ Monsieur le Maire prendra contact avec la direction des Route de Clères
- Mme MATURA. Signale des fissures entre le bâti et le porte à l'intérieur de la salle des fêtes. Elle demande de reprendre contact avec l'architecte.
  - ✓ Monsieur le Maire propose d'acheter une cartouche pour faire les réparations,

**FIN DE SEANCE : 22 h 20**